



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GMS
REGIME INDEMNITAIRE
MG/SM

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

ARRETE SDIS N° 17 59 79

Portant nomination dans les fonctions de Directeur Administratif et Financier

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

VU l'arrêté SDIS n°17-3731 en date du 28 avril 2017 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, portant reclassement de l'intéressé au 9^{ème} échelon (IB : 971) du grade d'administrateur territorial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté SDIS n°17-4719 en date du 23 juin 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

CONSIDERANT la vacance d'emploi du directeur administratif et financier et la nécessité de service,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

TOU TE CORRESPONDANCE DE VRA E TRE ADRESSE E IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
1-10, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N° 99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Monsieur **Gérard BOUKOBZA** (matricule : 8332), né le 1^{er} octobre 1953 à Hammam-Lif (Tunisie) administrateur territorial, est nommé **dans les fonctions de Directeur Administratif et Financier du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} octobre 2017.**

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et madame le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Villeneuve-Loubet, le 01 SEP. 2017

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**


Eric CIOTTI